

Contrat Passport Advantage international IBM

Document annexe relatif à l'option Secteur public

Les modalités du présent Document annexe relatif à l'option Secteur public (le «document annexe») modifient celles du Contrat Passport Advantage international IBM (le «contrat») ou s'ajoutent à celles-ci.

Le client accepte les modalités du présent document annexe sans modification par son inscription à l'option Secteur public, en soumettant un formulaire d'inscription Passport Advantage international IBM à IBM ou à l'intermédiaire du client, selon le cas.

Les termes utilisés mais non définis dans le présent document annexe ont la signification qui leur est donnée dans le contrat.

Pour participer à l'option Secteur public aux termes du contrat, le client doit faire partie de l'un des groupes suivants :

- i. service, ministère, organisme, régie ou commission du gouvernement fédéral; ou
- ii. gouvernement provincial; ou
- iii. municipalité.

Aux termes du présent document annexe, le client bénéficie d'une tarification spéciale en raison de son statut d'entité gouvernementale. Par conséquent, les autres mécanismes et procédures de tarification et de remise ne s'appliquent pas.

Article 1.8 – Le niveau du prix de volume suggéré relationnel (PVSR) du contrat ne s'applique pas aux termes du présent document annexe.